REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DELIBERATION
Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse

nombre de membres : 13
quorum : 7
titulaires présents : 10
pouvoir : 0
ayant pris part à la délibération : 10
date de la convocation :
4 septembre 2026

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Bertrand LE FRANCOIS

2026/09 N°2

Objet de la Délibération : Décision modificative n°2 (DM) Budget annexe

Présents : MM M. GEIS, F. LEGRAND, B. LE FRANCOIS, D. BRIZION, D. DIDELOT, D. MINUTO, J-P. CORVISIER, J BETLER, G. ROUARD, P. DEHAND
Excusé(es) : M. V. LOMBART
Suppléants présents : MM J-M BRENNER, Y. JEANNEL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2026/03 n°5 du 24 mars 2026 adoptant le BP 2026 du budget annexe,
Vu la délibération 2026/05/28 n°3 du 28 mai 2026 relatif à la décision modificative n°1 du budget annexe,

Considérant les besoins d'ajustement du budget primitif 2026,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,
DECIDE, à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes :

Budget annexe M4 :

	Désignation	Sens	Chapitre	Section	Modification à apporter
1	6531 « Indemnités élus »	Dépense	65	fonctionnement	+ 500 €
2	6588 « Autres charges diverses de gestion courante »	Dépense	65	fonctionnement	+ 1 600 €

Les nouveaux montant au BP suite à la décision modificative seraient donc les suivants :

		Sens	Chapitre	Section	Nouveau montant au BP
1	6531 « Indemnités élus »	Dépense	65	fonctionnement	28 500 €
2	6588 « Autres charges diverses de gestion courante »	Dépense	65	fonctionnement	1 615 €

REÇU EN PREFECTURE
le 27/10/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-055-200046647-20260924-DM2_2026_85

PRECISE que les résultats après application des décisions modificatives seront les suivants :

Budget annexe :
Résultat dépenses fonctionnement : 10 526 977.66 €
Résultat recettes fonctionnement : 10 599 210.47 €
Résultat dépenses investissement : 1 434 710.92 €
Résultat recettes investissement : 1 443 279.52 €

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Bertrand LE FRANCOIS



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le
Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE
le 27/10/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-055-200046647-20260924-DM2_2026_85